

**Compte-rendu du Conseil Communautaire
Du lundi 2 juillet 2012 à 18 heures 30,
Salle Gabrielle d'Estrées de Coucy le Château
Auffrique.**

L'an deux mil douze, le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du Val de l'Ailette.

M. Thierry LEMOINE, Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes et fait l'appel nominatif des délégués titulaires et suppléants :

18 délégués votants titulaires ou suppléants sur les 26 délégués. Le quorum est atteint.

Communes	DELEGUES TITULAIRES			Présent	Absent	Absent Représenté	DELEGUES SUPPLEANTS			Présent	Absent	Votant
	N°	NOM	Prénom				N°	NOM	Prénom			
BARISIS-AUX-BOIS												
1	M. BOBO	François	X			Mme ARMANI	Françoise				Exc	
2	M. PERNAUT	Guy	X			M. FLAMANT	Jean				Exc	
BICHANCOURT												
3	M. DECOOL	Michel	X			M. THUILLIER	Jean-Jacques				Exc	
4	M. FERRANDIERE	Jean-Noël			Exc	M. MANNE	René	X				X
CHAMPS												
5	M. CREPEAUX	Pascal	X			M. BOLLIOT	Laurent	X				
COUCY-LA-VILLE												
6	M. VAGNIEZ	Roger	X			M. LEFEVRE	Philippe	X				
COUCY-LE-CHÂTEAU												
7	M. DUMINIL	Jack	X			M. DAUCHELLE	Patrice				X	
8	M. CAUX	Patrick	X			Mme BENNECEUR	Stéphanie				X	
9	Mme LECAUX	Luminita			Exc	Mme CHICHMANIAN	Patricia				X	
CRECY-AU-MONT												
10	M. GILLIARD	Henri	X			M. FLAMANT	Léon				X	
FOLEMBRAY												
11	Mme PETIT	Franciane	X			M. POITOU	Xavier				Exc	
12	M. CORDIER	Denis	X			M. HOTTIN	Bernard				Exc	
13	M. DEREUDRE	Serge	X			M. MEY	James	X				
GUNY												
14	M SMORAG	Henri			Exc	M. LAFRANCAISE	Daniel				X	
JUMENCOURT												
15	M. MARTIN	Jacques			Exc	Mme TUST	Sabine	X				X
LANDRICOURT												
16	M. WARNIER	Eddy	X			M. LETOFFE	Didier				Exc	
LEULLY-SOUS-COUCY												
17	Mme BASDEVANT	Anne Marie	X			Mme CHARUK	MONIQUE	X				
PONT-SAINT-MARD												
18	M. COOREVITS	Jean Michel			Exc	Mme PIERRET	Anne Marie				Exc	
QUINCY-BASSE												
19	M. TURQUIN	Guy			X	M. LOTH	André				X	
SAINT-AUBIN												
20	M. PHILIPON	Benoît			X	M. CARBONNIER	Michel				X	
SAINT-PAUL-AUX-BOIS												
21	M. LECLERCQ	Jean-Marie	X			Mme LARDE	Marie-France	X				
SELENS												
22	M. NICPON	Guy			X	M. CHEVREUX	Bernard					
SEPTVAUX												
23	M. LAUTOUT	Christophe			Exc	M. CAVELIER	Marc					
TROSLY-LOIRE												
24	M. LEMOINE	Thierry	X			M. LOUIS	Daniel				X	
25	Mme GIRARD	Betty	X			M. THEVENIN	Jean				Exc	
VERNEUIL-SOUS-COUCY												
26	M. CORNILLE	Roger			Exc	M. SEPPE	Bernard				Exc	

M le Président propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Aucune objection de l'assemblée.

Ordre du jour incluant le point supplémentaire :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 14 Mai 2012
2. Etude restructuration scolaire : Présentation SEDA - Approfondissement scénario
3. Chemin de Picardie - Présentation
4. Approbation Programmation CDDL 2012-2014
5. Délibération sur les plans de financement des opérations prévues au programme d'investissement.
6. Scolaire : Tarif cantine + Projet de cantine sur Barisis et Bichancourt : Etat des inscriptions – Décision de mise en place
7. ALSH : Conventions diverses - Tarif Séjour Ado durant les vacances été 2012
8. OM : Bilan activité - Modification horaires Déchetterie - Choix du Véhicule
9. ANC : Bilan Activité
10. Modalités de la répartition du Fond de péréquation intercommunal et communal
11. Règlement intérieur
12. Règlement de fonctionnement du biblioRAM
13. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
14. Retour information prospection service technique communaux
15. Proposition du CG Agence Départementale
16. Questions diverses

Le Président procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Denis CORDIER est élu.

Le président reprend l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 mai 2012

Le Président demande aux délégués du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du 14 mai qui leur a été envoyé.

Aucune remarque concernant le contenu du compte-rendu n'est formulée.
Le compte-rendu du CC du 14 mai 2012 est approuvé à l'unanimité

2. Etude de restructuration scolaire : Présentation de la SEDA – Approfondissement du scénario

Mme Beaumont de la SEDA présente l'état d'avancement de son étude. Elle rappelle les choix retenus lors du conseil communautaire de Décembre 2011, la proposition de choix pour le pôle de Folembay, la présentation des coûts de fonctionnement des différents pôles dans les hypothèses maximales prises en compte dans l'étude de faisabilité, leur comparaison avec les coûts de fonctionnement des établissements actuels, le phasage de réalisation des travaux.

Concernant le pôle de Folembay, l'hypothèse du neuf (3 598 430 € HT de travaux) a été abandonnée au profit de la solution qui convient le mieux à la commune à savoir :

- Maintenir les 2 sites scolaires actuels,
- Augmenter leur capacité
- Installer la restauration sur celui de la maternelle

Les coûts d'investissement globaux réalisés sur les surfaces de l'étude de faisabilité sont les suivants

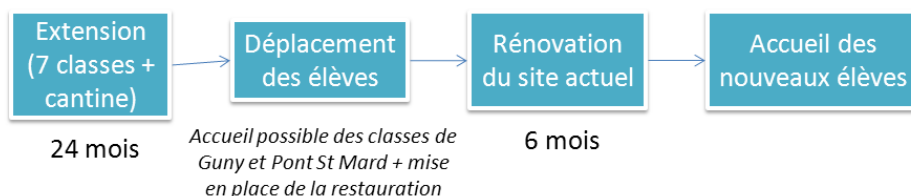
	Folembay	Coucy-le-Château	Trosly-Loire	Totaux
	Réhabilitation et extension	Réhabilitation	Réhabilitation et extension	
Coût HT des Travaux	3 017 088,00 €	4 154 408,00 €	3 216 351,00 €	10 387 847,00 €
Coût HT de l'opération	3 620 505,60 €	4 985 289,60 €	3 859 621,20 €	12 465 416,40 €

Les coûts de fonctionnement calculés sous forme de ratio entre la situation actuelle (cumul des coûts de fonctionnement des sites regroupés) et la situation projetée sont les suivants,

	Folembray	Coucy-le-Château	Trosly-Loire	Bichancourt	totaux	
coûts de fonctionnement équivalents actuels	132 995,54	438 590,27	131 645,68	80 076,60	783 308,08	
	neuf	réhab.	extension	extension		
coûts de fonctionnement estimés	184 229,24	338 061,04	179 475,48	120 134,50	821 900,26	
coûts de fonctionnement estimés de la cantine	21 332,56		16 381,76	5 699,84	43 414,16	865 314,42
	réhab. sit. actuelle					
coûts de fonctionnement estimés	195 988,60				833 659,62	
coûts de fonctionnement estimés de la cantine	30 234,48				52 316,08	885 975,70

Pour le phasage des travaux, il est proposé de commencer par le pôle de Trosly-Loire selon le principe suivant

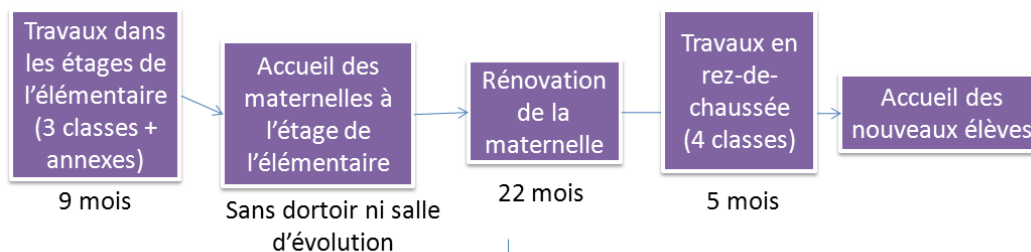
Pôle de TROSLY-LOIRE



- Conséquences :
- Les élèves de Champs peuvent être transférés à Folembray aussitôt
 - St Paul et St Aubin libres

Délai global : 3 années scolaires

De poursuivre ensuite avec le pôle de Folembray pour permettre l'accueil des enfants extérieurs

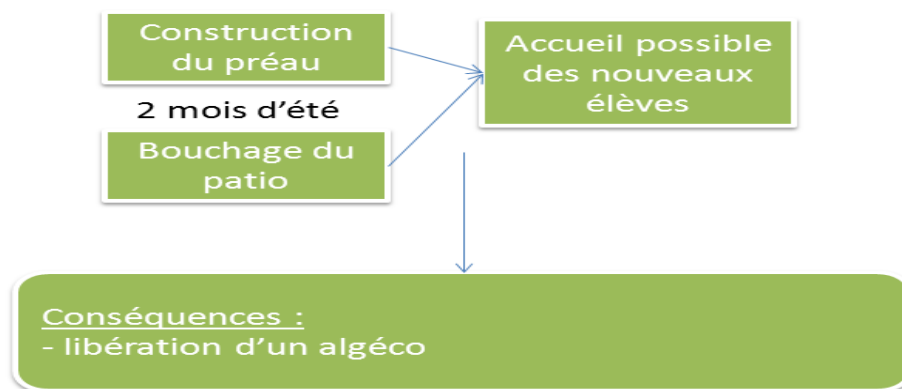


- Conséquences :
- Libération de 2 classes à Coucy avec l'arrivée de Fresnes, Verneuil et Coucy la Ville à Folembray
 - Guny et Champs libres ensuite

Délai global : 3 années scolaires

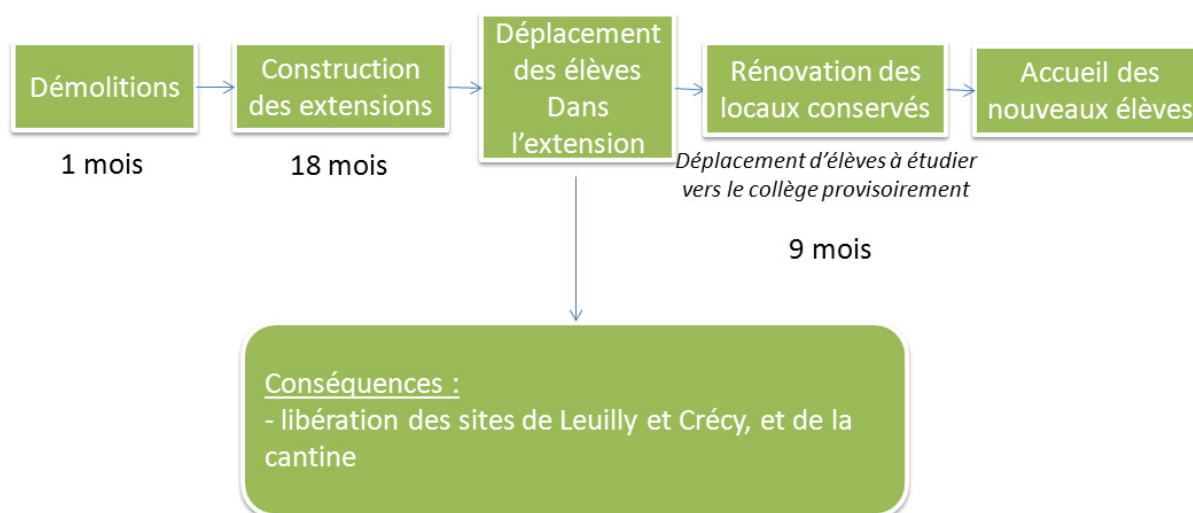
De finir avec le pôle de Coucy le Château comme suit :

Pôle de COUCY-LE-CHÂTEAU (maternelle)



Délai global : un été

Pôle de COUCY-LE-CHÂTEAU (élémentaire)



Délai global : 3 années scolaires

Dans le contexte actuel de l'accroissement des effectifs de Coucy Maternelle, il faudra peut-être envisager de réaliser les travaux sur la maternelle de Coucy beaucoup plus rapidement.

Θ M Bobo demande pourquoi Barisis n'est pas sur le tableau des coûts de fonctionnement.

Mme Beaumont répond qu'il n'y aura pas de réel changement dans les coûts de fonctionnement sur le site de Barisis car il n'y a pas de regroupement d'envisagé comme pour Bichancourt à terme.

Θ Mme Basdevant remarque que le coût de fonctionnement augmente de 5%, alors que l'on est censé faire des économies d'échelles en créant les pôles

Mme Beaumont explique que les calculs sont réalisés à partir de ratios comme par exemple l'entretien = Coût par m² et que comme les surfaces ont quasiment doublées (accessibilité, nouveaux espaces envisagés dans les pôles) les charges salariales sont plus importantes.

Mme Beaumont explique aussi que les calculs ont été réalisés sur les hypothèses maximalistes de l'étude de faisabilité. Les coûts présentés sont donc maximum. Dans la phase suivante, ces hypothèses seront revues pour coller réellement au souhait des élus en matière de structure du pôle scolaire. Les ratios seront affinés.

Ø Mme Basdevant s'interroge sur le coût du transport des enfants vers les pôles.

M Lemoine répond que l'étude transport a été réalisée par les services du Conseil Général et que le coût devrait être sinon moins cher en tout cas identique à celui d'aujourd'hui. Au Global les enfants feront moins de kilomètres dans l'année. M Lemoine rappelle que c'est le Conseil Général qui finance le transport des élèves.

Ø M Caux demande quel est l'intérêt de faire des calculs au prorata sachant que l'on sait très bien qu'un bâtiment neuf consommera beaucoup moins que ceux actuels.

Mme Beaumont précise que certains coûts ont été calculés sur la base de ratio de fonctionnement actuel et que d'autres non. C'est le cas de l'énergie pour lequel elle a appliqué la réglementation thermique que nous devront respecter dans la construction-réhabilitation de ces bâtiments.

Ø M Caux précise néanmoins qu'au vu des chiffres présentés, il n'est pas intéressant de faire ces pôles même s'il est convaincu du contraire. De tels chiffres peuvent amener à ne pas donner suite au projet.

M Cordier intervient en précisant que l'étude présentée n'est pas finalisée mais qu'il est nécessaire que le Conseil valide les étapes proposées pour que le bureau d'étude travaille sur le bon scénario. Il est bien évidemment nécessaire d'approfondir les données chiffrées en se rapprochant du réel mais sur LA solution retenue par le Conseil. M Cordier met en garde le Conseil sur le risque qui serait pris en cas d'arrêt du projet : éviction scolaire, perte des habitants... Une étude financière globale va être réalisée et les décisions seront prises ensemble.

Ø M Bobo précise que ces chiffres ont déjà été donnés il y a un an lors du comité de pilotage, rien a bougé depuis et il pensait que le bureau d'étude était déjà parti dans le projet.

M Lemoine répond que des modifications ont eu lieu depuis la dernière validation du Conseil de décembre, que tout n'était pas calé (Folembray) et qu'il faut du temps pour cela.

Ø M Caux demande pourquoi, si l'étude pour Trosly n'a pas changé, le dossier de ce pôle n'a pas avancé.

M Cordier répond que le projet de restructuration scolaire est un tout et qu'il faut disposer de tous les chiffrages et subventions pour ensuite voir si la CCVA a la capacité financière de réaliser ces pôles

Ø M Caux rétorque que cela fait une dizaine d'année que la CCVA n'investit pas et trouve cela dommage.

M Lemoine explique que ce projet se fera en plusieurs phases et qu'il faut bien commencer par un pôle pour faire avancer les choses

Ø M Pernaut demande combien de temps va se passer entre les phases.

On ne peut pas le savoir actuellement

Ø M Caux demande pourquoi, s'il s'agit de capacité d'investissement, on ne commence pas par Coucy car d'après les chiffres, 100 000 € peuvent être économisés chaque année

M Lemoine répond qu'on commence par Trosly afin de pouvoir récupérer les enfants de Guny dont on a pu sauver l'école grâce à ces pôles et libérer de la place sur Coucy et Folembray pour enchaîner les travaux. Il faut juste prendre une décision quand à l'avancement de l'étude.

Il lui est répondu que les fermetures d'écoles sont décidées par les Conseils Municipaux

M Lemoine propose de passer au vote concernant le choix final de Folembray, le phasage proposé, et donc la poursuite de l'étude avec pour objectif d'être prêt à lancer l'appel d'offre maîtrise d'œuvre en au quatrième trimestre avec un plan de financement prévisionnel pour aller chercher les subventions.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité moins 3 abstentions (M Bobo, M Caux, Mme Basdevant) les propositions faites

Ø M Dumont (arrivé en cours) demande si le Conseil Général est au fait de cette étude notamment vis-à-vis des transports. M Lemoine précise que l'étude transport a été faite par le CG et que globalement tous les partenaires financiers ainsi que l'éducation nationale sont bien au courant.

3. Statuts des chemins ruraux : présentation de l'Association des Chemins de Picardie

Melle Eschemann présente l'association et explique en quoi elle peut être utile aux collectivités.

L'association a été créée par les chasseurs, les partenaires du Comité Régional de Randonnées Pédestres et le Conseil Régional de Picardie dans le but de préserver les chemins ruraux.

Pour cela, elle peut :

- Apporter des informations techniques et juridiques
- Réaliser un inventaire des chemins
- Sensibiliser les utilisateurs
- Accompagner les élus dans leurs actions de valorisation des chemins.

Une présentation est faite en séance (elle sera disponible via le site internet du Val de l'Ailette).

Ø Mme Charuk indique que pour la commune de Leully, le recensement des chemins a déjà été effectué et a été envoyé à l'association.

Ø M Caux précise que le dimensionnement des chemins est essentiel mais qu'il est souvent difficile de régler les problèmes à l'amiable. Il explique aussi qu'autrefois, beaucoup plus d'arbres étaient plantés. Il aimerait connaître les conditions de plantation.

Melle Eschemann répond qu'il faut d'abord voir sur le site « géoportail » (outil photo aérienne + Cadastre) pour se rendre compte de l'évolution du bornage des chemins en fonction du cadastre. Elle précise que la règle d'une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2m ne s'applique pas aux chemins ruraux et que donc les plantations peuvent se faire à la limite de ces chemins. Toutefois elle recommande de ne pas le faire.

Ø M Bobo demande quelles sont les missions de la CCVA dans ce domaine

Lemoine indique que la CCVA n'a pas compétence dans ce domaine, cette présentation est juste une information faite aux élus et que les chemins ruraux sont du ressort du maire, chacun étant libre de gérer ses chemins.

Ø M Caux intervient en demandant si une convention peut être signée entre la CCVA et les communes pour les chemins de randonnées.

M Lemoine répond que cette décision sera à prendre mais plus tard.

Ø M Lefèvre fait remarquer que les panneaux de balisage auraient besoin d'être revernés ou retraités.

Mme Dégardin précise que ce bois est naturel et qu'il n'a pas besoin d'être protégé. En vieillissant, il grisaille.

Ø M Lefèvre demande ensuite qui gère le GR qui passe sur le territoire du Val de l'Ailette car celui-ci est impraticable par endroit.

M Caux explique que chaque commune est responsable de l'entretien de ce chemin passant sur son territoire.

Melle Eschemann précise que le balisage est fait par la Fédération Française de Randonnée.

4. Programmation CDDL 2012-2014

L'ensemble des maires ayant été conviés au comité de pilotage du 28 juin 2012, M Lemoine demande s'il est nécessaire de revenir sur le contenu de cette programmation et demande s'il y a des questions particulières.

Aucune remarque n'étant formulée, M Lemoine propose au vote cette programmation.

Le conseil communautaire approuve la programmation CDDL 2012-2014 à l'unanimité.

5. Plans de financement des opérations d'investissement

Mme Dégardin rappelle que lors du vote du budget, celui d'investissement avait été voté par chapitre. Le Val de l'Ailette ne dispose donc pas des délibérations nécessaires afin d'obtenir auprès des financeurs les subventions prévues pour les opérations d'investissement.

Elle présente alors une à une les opérations pour lesquelles le plan de financement prévisionnel prévoit des subventions en précisant les partenaires financiers.

Ø M Caux précise que la mission pour l'Office de Tourisme Intercommunautaire n'est pas subventionnée par le FRAPP (qui n'est pas maintenu) mais par d'autres crédits régionaux.

M Lemoine confirme qu'effectivement la pérennité du FRAPP n'est pas du tout sûre et que de toute façon il n'y en aura pas en 2012.

M Lemoine propose alors la mise au vote des plans de financement présentés et sollicite l'autorisation du Conseil pour déposer les dossiers de demande de subvention correspondant.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les plans de financement présentés autorise le président à remplir toutes les démarches subséquentes.

6. Scolaire : tarif cantine- projet de cantine

Mme Deruelle explique que le marché à bons de commande concernant la restauration scolaire a abouti à la remise d'une seule offre de la société API (notre prestataire actuel) pour un prix de repas de 2,65 € soit le même tarif que l'année scolaire précédente. A ce prix, il est nécessaire de rajouter les charges courantes (eau, électricité, charges de personnel).

Le collège, quant à lui, a fixé son prix repas pour l'année 2012 à 3,35€. A ce prix, ne s'ajoutent que les charges de personnel (encadrement des enfants).

L'ensemble des charges liées à la restauration scolaire ramené au nombre de repas commandés, conduit à un prix coûtant de repas de 6,23 € pour l'exercice 2011.

Les charges susvisées sont constatées après établissement du compte administratif 2011 de la CCVA.

M Lemoine rappelle les tarifs pour l'année scolaire écoulée et propose aux membres du Conseil Communautaire d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2012/2013 comme suit :

Années scolaires	Ecole fermée	Ecoles ouvertes	Forfait
<i>Prix 2011 2012</i>	<i>3,20 €</i>	<i>4,05 €</i>	<i>6,50 €</i>
Prix 2012 2013	3,25 €	4,10 €	6,55 €

Ø M Lefèvre note que le prix au forfait est élevé. Il demande ensuite quand on en aura fini avec la dénomination école ouverte école fermée.

M Duminil explique qu'il s'agit là d'une dénomination liée au versement d'une subvention attribuée par le Conseil Général pour les enfants habitant une commune dont l'école a fermé et qui se voient contraint d'aller à la cantine.

Ø M Bobo remarque qu'en plus certaines familles ayant des horaires décalés du fait de leur profession, sont obligés d'y souscrire. Il demande s'il est possible de permettre aux familles de préciser le nombre de repas/mois/enfant.

M Duminil précise que le nombre de repas doit être fourni au prestataire le vendredi pour la semaine suivante. Il faudrait donc que les familles en question puissent fournir un programme précis de leur besoin par semaine.

M Lemoine propose ensuite au vote les nouveaux tarifs. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

6bis. Scolaire : projet de cantine sur Barisis et Bichancourt

Mme Deruelle fait un point sur l'état d'avancement des deux projets :

- Bichancourt : effectifs entre 32 et 38 enfants selon les jours sur la base de dossiers d'inscriptions fermes remis à la CCVA. La DSV a validé le principe, il ne reste plus que les travaux à réaliser pour mettre la salle aux normes et à acheter le matériel et l'électroménager nécessaire.
- Barisis : entre 3 et 7 rationnaires par jour sur la base de dossiers d'inscriptions fermes. Très faible par rapport aux prévisions issues du questionnaire. En attente d'autres inscriptions pour savoir si on maintient ou non le projet.

Ø M Bobo déplore le nombre d'inscrits pour la cantine de Barisis, 10 maximum aujourd'hui, mais il aimerait quand même mettre en place cette cantine pour attirer la population. Il indique aussi qu'une commission de réflexion a été mise en place sur la commune afin de trouver des solutions.

M Lemoine explique que c'est impossible car cela représente trop de charges pour si peu d'élèves inscrits. Il précise, par exemple, que la cantine de Crécy coûte deux fois plus chère que celle de Coucy au vu des effectifs car il faut un nombre d'encadrants conséquents. Il propose donc de valider le principe pour Bichancourt et de mettre en place un seuil de nombre d'inscrits pour ouvrir une cantine sur Barisis. Le nombre de 20 enfants est proposé.

Mme Petit fait remarquer qu'il reste des places disponibles auprès des Assistantes Maternelles de Barisis. 26 places sont occupées sur 34 agréments, nous pouvons donc soumettre l'idée aux parents.

Ø M Dereudre demande si la commune d'Autreville participe pour l'investissement de la cantine sur Bichancourt

Mme Dégardin répond que non puisque les travaux devront être réalisés qu'Autreville vienne ou pas. En revanche, une participation pour le fonctionnement (coût résiduel à charge) et le transport (50%) est prévue.

M Lemoine propose donc

* de valider la mise en place d'une cantine sur Bichancourt et donc de réaliser les investissements tels que prévus au budget.

* demande au Conseil de valider le principe de l'ouverture d'une cantine sur Bichancourt si le seuil de 20 rationnaires par jour est atteint et de l'autoriser dans ce cas là à effectuer les dépenses telles que prévues au budget.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité moins 2 abstentions (M Bobo et M Pernaut)

7. ALSH été 2012 : Conventions diverses

Melle Mercier explique que, comme les années précédentes, il est nécessaire pour réaliser l'ALSH d'été, de louer les locaux et le minibus. Les crédits nécessaires à cela sont prévus dans le budget tel que voté en avril.

M le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les conventions en question et de réaliser toutes les opérations subséquentes.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

7bis. ALSH été 2012 : Tarif séjour Ados

Melle Mercier indique à l'assemblée qu'un séjour ados est prévu du 6 au 10 août à Fort Mahon pour 12 ados et 2 animateurs. Ce séjour aura lieu en présence d'ados de la CCVO dans le but de réaliser des actions communes. L'organisation du voyage sera à la charge des jeunes pour leur permettre de prendre conscience de l'organisation d'une telle sortie. Une participation de 120 € sera demandée aux familles.

Mme Dégardin précise que dans le meilleur des cas avec les subventions CAF, une famille touche 100€ donc seuls 20 € resteront à charge.

Ø Mme Charuk demande si il y a plus de 12 inscrits comment on fait.

Mme Petit répond que les premiers inscrits seront les premiers servis. A ce jour, déjà 11 inscriptions au centre.

M Lemoine propose à l'assemblée de valider le montant de la participation de 120 € qui sera demandée aux familles.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

8. Ordures ménagères : bilan d'activité

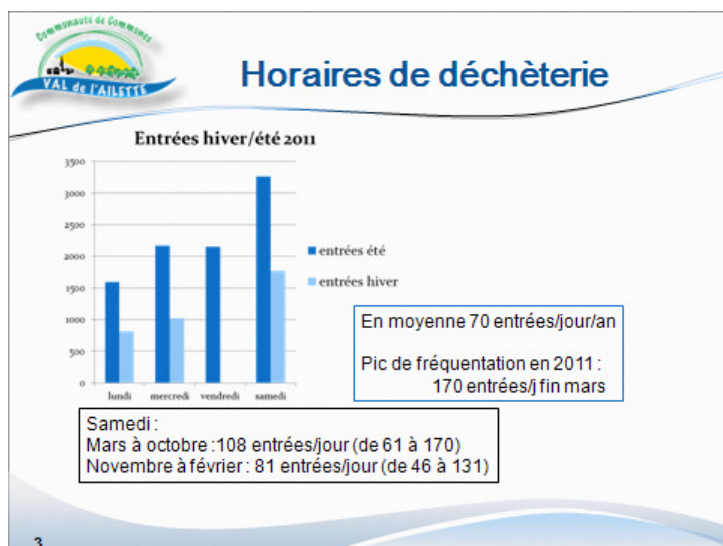
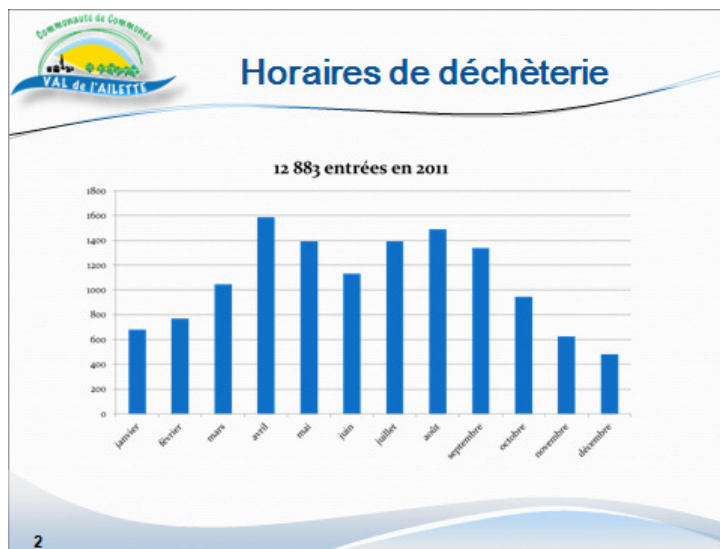
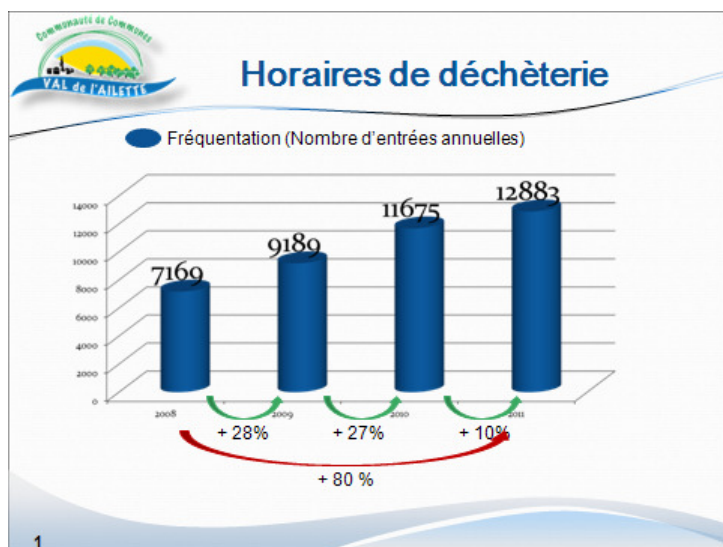
M Cordier présente le rapport prix qualité service 2011 transmis aux délégués. Il explique qu'il faut continuer à trier nos ordures puisqu'une tonne d'ordures recyclée coûte environ 33€ contre 181 € en enfouissement. Il indique aussi que le Val de l'Ailette est sous la moyenne nationale en terme de production d'ordures ménagères : 211kg/hab./an alors que la moyenne est de 316kg/hab./an. Il faut donc retenir qu'une tonne d'ordures recyclée c'est 150 € de gagné.

M Lemoine propose à l'assemblée d'approuver le rapport.

Le conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité

8bis. Ordures ménagères : Modification horaires déchèterie

M Cordier explique qu'au vu de l'augmentation de la fréquentation de la déchèterie il serait judicieux d'augmenter l'amplitude horaire d'ouverture en été et de faire débuter ces horaires d'été dès le 1^{er} mars. Il propose donc les horaires comme suit :



Horaires de déchèterie

Anciens horaires				Nouveaux horaires			
Horaires d'été à partir du 1 ^{er} avril				Horaires d'été à partir du 1 ^{er} mars			
Lundi	Merc	Vend	Samedi	Lundi	Merc	Vend	Samedi
14h-18h	14h-18h	14h-18h	10h-12h 14h-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	9h-12h 13h30-18h
Horaires d'hiver à partir du 1 ^{er} nov				Horaires d'hiver à partir du 1 ^{er} novembre			
Lundi	Merc	Vend	Samedi	Lundi	Merc	Vend	Samedi
14h-17h	14h-17h	-	10h-12h 13h-17h	14h-17h	14h-17h	-	10h-12h 14-17h

En l'absence de question, M Lemoine propose de passer au vote

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces nouvelles dispositions.

8ter. Ordures ménagères : Choix d'un véhicule

M Cordier rappelle à l'assemblée qu'originellement le projet portait sur l'achat d'un véhicule électrique ou hybride. Cependant devant les coûts de ces véhicules et de leurs caractéristiques et les remarques faites antérieurement par le Conseil, le choix des services s'est porté sur un véhicule à motorisation classique mais disposant d'un bon volume de chargement et de l'équipement nécessaire pour se rendre sur les chemins de randonnées.

Le véhicule retenu serait donc un Véhicule Partner doté de l'option « Trek »

- Rehausse supplémentaire
- Protection moteur
- Différentiel

dont le coût neuf est de 12 630 €HT + 3 628 € HT l'option Trek soit 16 258 € HT

M Cordier propose ensuite le plan de financement prévu sur le budget OM à savoir un emprunt sur 3 ans : (coût global environ 1 000 €)

- Caisse Epargne : 3,35% + 200 € frais (taux au 07/06)
- Crédit Agricole : 3,66% (taux au 07/06)

Le crédit bail a également été étudié mais n'est pas intéressant (coût de 9 000 €)

⊖ Mme Charuk demande ce que font nos agents sur les chemins de randonnées.

M Cordier explique que c'est pour la signalisation et le balisage de 6 chemins de randonnées.

⊖ M Dereudre remarque que les 200 € de frais de la Caisse d'Epargne compensent le taux du Crédit Agricole

M Lemoine indique que ces propositions devront de toute façon être actualisées au moment de la contractualisation si le Conseil donne son accord ce soir sur le dossier.

M Lemoine propose de passer au vote.

Le conseil communautaire valide le projet et son financement à l'unanimité.

9. ANC : bilan d'activité

M Lemoine demande s'il y a des remarques concernant le rapport prix qualité service du SPANC envoyé par mail en même temps que l'invitation

Aucune remarque n'étant formulée, le président propose à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Le conseil communautaire approuve ledit rapport à l'unanimité.

10. Modalités de répartition du FPIC

M Cordier explique que le FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le Val de l'Ailette fait partie de ces dernières et le montant qui doit lui être reversé s'élève à 45 263 €.

Cette somme a été évoquée lors du vote du budget comme une nouvelle recette mais aucunement en dépense car le principe de reversement aux communes de l'EPCI n'était pas connu.

M Cordier explique que plusieurs possibilités existent pour ce mode de reversement :

* la règle de droit commun sur la base des tableaux de reversement transmis et présenté à l'assemblée : 10 563 € pour la CCVA, 34 700 € à répartir entre les communes selon également plusieurs modalités dont celle proposée en droit commun comme suit :

Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun
BARISIS	0		2 587
BICHANCOURT	0		4 269
CHAMPS	0		1 190
COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE	0		3 828
COUCY-LA-VILLE	0		1 467
CRECY-AU-MONT	0		1 026
FOLEMBRAY	0		7 541
GUNY	0		1 654
JUMENCOURT	0		610
LANDRICOURT	0		450
LEUILLY-SOUS-COUCY	0		1 624
PONT-SAINT-MARD	0		650
QUINCY-BASSE	0		158
SAINT-AUBIN	0		1 517
SAINT-PAUL-AUX-BOIS	0		1 719
SELENS	0		965
SEPTVAUX	0		792
TROSLY-LOIRE	0		2 218
VERNEUIL-SOUS-COUCY	0		436
TOTAL	0		34 700

* La répartition entre EPCI et commune selon le Coefficient d'intégration fiscal (0,513224) soit environ moitié moitié.

* Le versement de la Totalité à l'EPCI

* Selon une répartition à définir au sein du Conseil

Dans ces deux derniers cas, le Conseil doit délibérer à l'unanimité.

M Cordier argumente ensuite en faveur du versement en totalité au Val de l'Ailette car les sommes individuelles des communes sont très faibles (de 158 € à 7 541 €) et ne vont pas leur permettre de faire grand-chose alors que le Val de l'Ailette avec les programmes d'investissement qui s'annoncent à besoin d'accroître sa capacité à investir. A son avis la solution de la répartition selon le CIF n'a pas de sens car elle diminue la part de chacun et en diminue donc l'impact.

Mme Charuk propose que les communes récupèrent leur part car Leuilly a des besoins de financement pour des projets en cours.

M Lemoine argumente à son tour pour Laisser la totalité à la Communauté signalant que le Val de l'Ailette a pris à sa charge un certain nombre de dépenses (type FSL..) soulageant ainsi les communes.

M Gillard demande si la question peut être réétudiée tout les ans ou si le choix du jour est définitif.

M Lemoine précise que selon les informations dont on dispose, il faut mettre dans la délibération de ce soir que le sujet sera revu chaque année si on souhaite que ce soit le cas.

M Caux remarque qu'il serait judicieux d'en parler lors du débat d'orientation budgétaire.

M Lemoine demande à la salle de se prononcer sur le fait de laisser l'intégralité de la somme au Val de l'Ailette. Seule 9 personnes sont pour.

N'ayant pas eu l'unanimité, la règle de droit commun va s'appliquer mais la question sera revue chaque année.

11. Règlement intérieur du personnel de Val de l'Ailette

Le règlement du personnel de la CCVA a été transmis aux délégués avant le Conseil Communautaire, dans le même temps il avait été transmis au Comité Technique Paritaire qui, lors de sa séance du 26 juin 2012, a émis un avis favorable sur le document moyennant quelques modifications ou des compléments à apporter.

M Caux demande la nature des modifications en question. Celles-ci sont présentées en séance, le document étant parcouru et commenté par Mme Dégardin.

A l'issu de cette présentation, M Lemoine propose de passer au vote

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement intérieur du personnel de la CCVA.

12. Règlement de fonctionnement de BiblioRAM

Melle Mercier coordinatrice petite enfance explique le projet de la nouvelle bibliothèque installée au RAM. L'objectif est de proposer des ouvrages culturels et éducatifs aux parents, assistantes maternelles et enfants du Val de l'Ailette. Cette bibliothèque est ouverte le mercredi et permet d'emprunter un maximum de 3 livres pendant 15 jours. Pour définir le mode de fonctionnement de la BiblioRam, un règlement de fonctionnement a été rédigé. Il a été envoyé aux délégués avant le Conseil.

M Lemoine demande alors s'il y a des questions sur le sujet. En l'absence de remarque, il propose de passer au vote à la mise en place de ce règlement

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise en place de cette bibliothèque et valide la rédaction du règlement ainsi que sa mise en application.

13. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

M Lemoine annonce que Mme Mazurek occupant actuellement le poste d'agent comptable quitte la structure le 15 Août à la fin de son contrat.

La Val de l'Ailette ayant procédé au recrutement en vue de son remplacement, a retenu un fonctionnaire ayant le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Ce poste n'existant pas dans notre tableau des effectifs, il est nécessaire de le créer.

M Lemoine demande s'il y a des questions. A défaut, il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

14. Information prospection services techniques communaux

M Lemoine indique que M Smorag qui suit actuellement le dossier étant absent, ce point sera abordé lors d'un prochain conseil.

15. Information sur l'Agence Départementale d'Ingénierie du CG02

Le président informe l'assemblée que le Conseil Général va créer une Agence Départementale d'Ingénierie pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie et du bâtiment pour des projets inférieurs à 350 000€ HT et des missions de maîtrise d'œuvre de voirie pour des projets inférieurs à 90 000 € HT. Cette agence proposera également des missions ponctuelles de prestations techniques, juridiques ou financières.

Cela s'adresse à toutes les communes de moins de 3 500 habitants ainsi qu'aux communautés de communes. Toutes les communes ont reçu un document explicatif complet de la part du Conseil Général précisant notamment les conditions financières d'adhésion. Pour participer à l'assemblée en tant que membre fondateur, il faut délibérer avant le 1^{er} Octobre.

M Lemoine signale que cela est très intéressant pour les communes mais actuellement pas pour le Val de l'Ailette.

L'assemblée en est d'accord

16. Questions diverses

M le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

Aucune question n'est posée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Les extraits des délibérations seront transmis en Préfecture en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

**Le Secrétaire de séance
Denis CORDIER**



**Le Président
Thierry LEMOINE**

